



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 63958

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la suppression de l'exonération de taxe transport dont bénéficiait le secteur privé non lucratif dans le cadre du projet de loi de finances rectificatif (PLFR) pour 2014. Selon ce dernier, les structures agissant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire seront soumises à la taxe transport pour la première fois depuis cinquante ans. Cette décision est en contradiction avec les engagements antérieurs du Gouvernement auprès des acteurs du secteur. Une telle mesure fragiliserait un secteur qui représente 10 % du PIB et dont l'utilité sociale est évidente pour nos compatriotes les plus fragiles. Aussi, il lui demande si le rétablissement de l'exonération de la taxe transport dans le projet de loi de finances rectificatif est envisagé.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63958

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7608

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)